

Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ➔ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service ; 0 810 012 010* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ➔ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP MACON SAID MACON SUD BOULEVARD HENRI DUNANT
BP 52510 71025 MACON CEDEX 9
Tél : 03 85 22 54 41

* (Service 0,06 €/min + prix appel)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MACON
24 BD HENRI DUNANT CS 60225
71025 MACON CEDEX 9

eco' pli 63 AUVERGNE PIC 17.09.18 CI0202



6502017811 0004

SAS DOMAINE AF GROS SAS
5 GR
21630 POMMARD

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire le règlement de cette somme par paiement en ligne ou par prélèvement.

6502017811 0004

Département : 710 SAONE-ET-LOIRE

Commune : 372 ROMANECHÉ-THORINS

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
Propriétés bâties								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2017								
2018								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	16,90%	%	1,80%	36,35%	%	8,22%	%	
Taux 2018	16,90%	%	1,80%	36,35%	%	8,12%	%	
Propriétés non bâties								
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles	4429		4429			5537		
Cotisations								
2017								
2018	749		80			450		1279
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »				Droit proportionnel :				
Base « Collectivité »				Droit fixe :				

Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 1107 €

Frais de gestion de la fiscalité directe locale 61

Dégrèvement « Habitation principale »

Dégrèvement JA « État »

Dégrèvement JA « Collectivité »

Montant de votre impôt : 1340

Références administratives : 710 50 022 016 372 372 T K

Vos références

Numéro fiscal : 47 27 478 046 382
Référence de l'avis : 18 71 4239281 13

Numéro de propriétaire : 372 +00323S

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 0650 PBDPTH
SAS DOMAINE AF GROS SAS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER
Au plus tard le 15/10/2018 1 340,00 €

71016

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2018. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »	Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.	SAS DOMAINE AF GROS SAS 5 GR 21630 POMMARD
	DATE et LIEU : _____ SIGNATURE : _____	*
JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TAXES FONCIÈRES 18 71 4239281 13 E 221 2018 71016 15/10/2018 Montant : 1 340,00 €
187142392810 SAS DOMAINE A		CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES TSA 16111 59887 LILLE CEDEX 9
671110000145 46221318714239281130710160913206 134000		